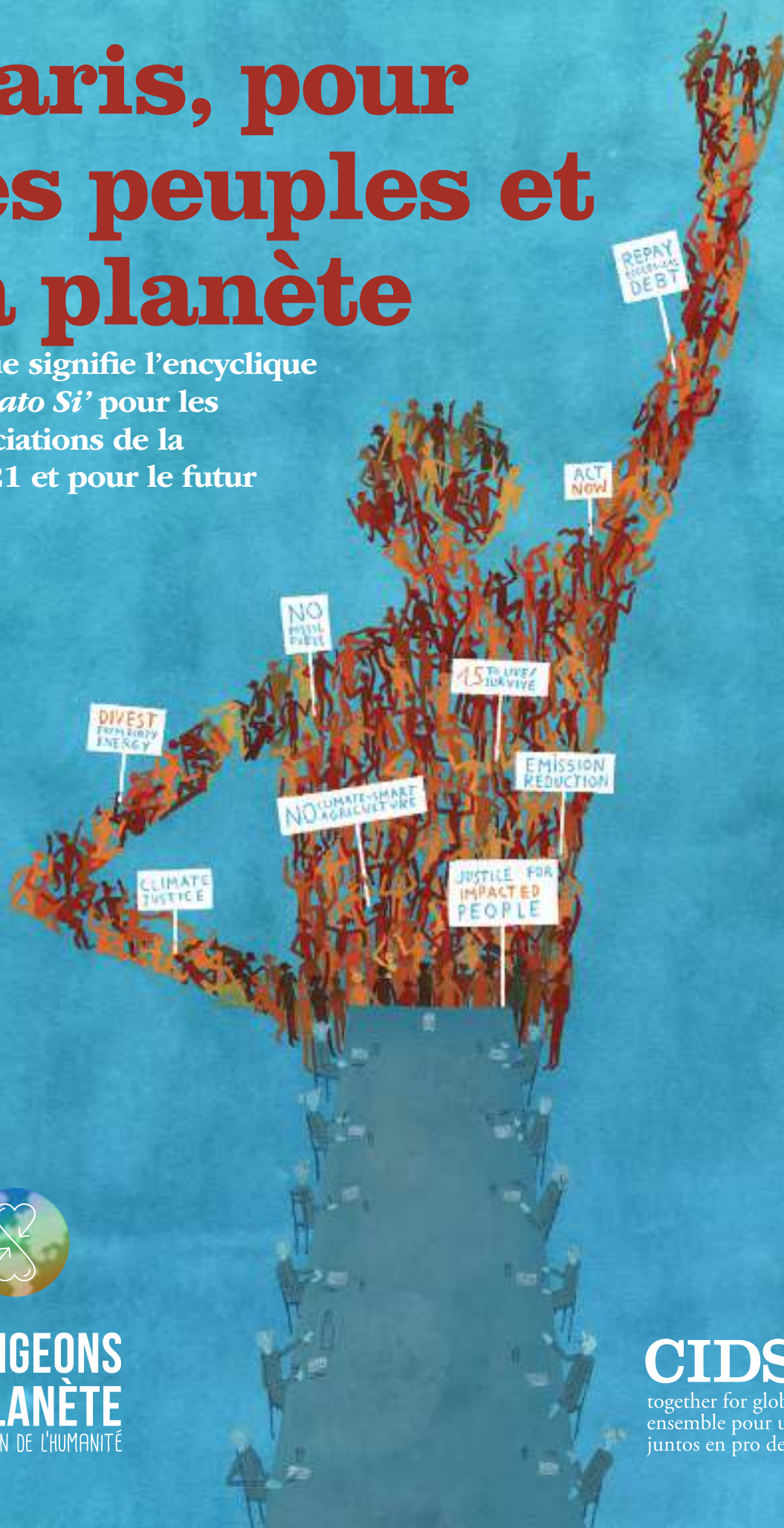


Paris, pour les peuples et la planète

Ce que signifie l'encyclique
Laudato Si' pour les
négociations de la
COP21 et pour le futur



CHANGEONS
POUR
LA **PLANÈTE**
PRENONS SOIN DE L'HUMANITÉ

CIDSE 
together for global justice
ensemble pour un monde de justice
juntos en pro de la justicia global



Dans ce document

Résumé et principales demandes	3
Introduction	5
1. Vision partagée et objectif pour la hausse des températures	7
2. Dette écologique et financement climatique	8
3. Lien entre climat et agriculture	10
4. Transition énergétique et éradication de la pauvreté	12
5. Équité et droits de l'homme	13
6. Changeons pour la planète – Prenons soin de l'humanité	15
Conclusions	17
Références	18

Ce document est une initiative du groupe Pauvreté et Justice Climatique de la CIDSE. Il a été rédigé par Meera Ghani, Giulia Bondi, Rob Eslworth, Sarah Wykes, Maureen Jorand, Jerry Mac Evilly, Geneviève Talbot, Stefan Tuschen et Joanne O'Neill et complété par Anne Laure Sablé et François Delvaux.

Ce groupe se compose des organisations suivantes: Broederlijk Delen (Belgique), CAFOD (Angleterre et Pays de Galles), CCFD-Terre Solidaire (France), Cordaid (Pays-Bas), Développement et Paix (Canada), KOO/DKA (Autriche), MISEREOR (Allemagne), SCIAF (Écosse) et Trócaire (Irlande).

Inspiré par l'encyclique *Laudato Si'* sur la sauvegarde de la maison commune du Pape François, ce document énonce une vision pour la conférence des Nations unies sur le climat (COP21, Paris, 30 novembre - 11 décembre 2015) et pour le futur. Il appelle les gouvernements à inscrire toutes leurs décisions politiques dans une dimension morale axée sur les communautés les plus pauvres, celles qui souffrent le plus des effets des changements climatiques. Ce document reprend les principales demandes que nous adressons à la communauté internationale en rapport avec les questions d'ordre climatique. Il se réfère en outre à la campagne triennale «Changeons pour la planète – Prenons soin de l'humanité» que la CIDSE a inaugurée le 1^{er} juillet 2015 afin de montrer le rôle essentiel des initiatives citoyennes dans la transition vers un monde juste et durable. Pour plus d'informations sur cette campagne, voyez: www.cidse.org/rethinking-development/change-for-the-planet-care-for-the-people.html.

Contacts :

Meera Ghani (ghani@cidse.org – +32 2 233 37 56)

Giulia Bondi (bondi@cidse.org – +32 2 233 37 50)

Texte révisé par Germana Canzi

Publié en octobre 2015 par la CIDSE, rue Stévin 16, 1000 Bruxelles, Belgique

Conception et direction artistique dessin de couverture: Heren Loebas

Illustration: Korneel Detailleur

Conception et mise en page: fuel

This paper is also available in English at www.cidse.org/resources

Este documento también está disponible en español en la web www.cidse.org/resources

Résumé et principales demandes

Au travers de cette publication, la CIDSE, qui est une alliance internationale regroupant 17 agences de développement catholiques, explique ce qu'elle attend de l'accord de Paris, en guise de première étape d'une action mondiale forte. Elle s'appuie pour ce faire sur les effets du dérèglement climatique qui lui ont été rapportés par ses partenaires et les communautés pauvres. Elle se fonde sur une approche éthique, inspirée par l'encyclique *Laudato Si'*: sur la sauvegarde de la maison commune¹ du Pape François. Elle appelle les gouvernements à inscrire toutes leurs décisions politiques dans une dimension morale et à mettre les communautés les plus pauvres, celles qui souffrent le plus des effets des changements climatiques, au centre du débat. Elle donne sa vision de ce que signifie l'encyclique pour l'accord de Paris.

En 2009, à Copenhague, les gouvernements ont convenu que «la hausse de la température mondiale devrait être limitée à 2°C [par rapport aux niveaux préindustriels]». ² Un récent rapport d'experts³ constate toutefois que dans certaines régions et écosystèmes vulnérables, des risques très élevés sont à prévoir dans le cas où le réchauffement dépasserait les 1,5°C. ⁴ En d'autres termes, le monde doit revoir ses ambitions à la hausse pour résoudre la crise climatique.

Les pays riches, qui ont été les premiers à s'industrialiser et qui sont à l'origine de l'actuel dérèglement climatique, devraient être les premiers à agir et à prévenir de dangereux changements climatiques, au regard de leur responsabilité historique. Ils devraient aider les pays pauvres à s'adapter aux effets de ce dérèglement et à trouver des modèles de développement alternatifs, moins polluants. Les pays développés doivent par conséquent opérer des coupes claires dans leurs propres émissions de gaz à effet de serre pour apurer leur «dette écologique» envers les pays pauvres et apporter à ces mêmes pays des financements climatiques adéquats, prévisibles et opportuns.

Une série d'autres questions devraient faire partie des discussions autour de l'accord de Paris: le lien entre la faim dans le monde et la sécurité alimentaire, la nécessité de fournir de l'électricité aux milliards d'êtres humains qui en sont privés, la nécessité de remettre en question l'actuel modèle économique de croissance et la seule recherche de solutions basées sur le marché.

La crise écologique a révélé les défaillances systémiques d'un ordre politique et économique dominé par les intérêts acquis et par la seule recherche de solutions basées sur le marché, dans lequel le centre de gravité de l'économie n'est ni l'être humain ni le bien commun. En nous plaçant dans une perspective au-delà des débats autour de l'accord de Paris, nous considérons qu'il faut remettre en cause l'actuel paradigme de croissance et de développement qui se fonde sur des systèmes politiques, économiques et sociaux inégalitaires, sur un accès et une répartition inégaux des ressources (eau, terre,...) et qui se traduit par des atteintes aux droits de l'homme, la dégradation de notre environnement, le délitement social et des conflits.

Enfin, la crise écologique est également une crise morale. Inspirée par la doctrine sociale de l'Église, la CIDSE a toujours considéré des problématiques telles que le changement climatique sous l'angle de l'humanité entière, afin de fournir une boussole morale qui incite les populations, où qu'elles soient, à se demander quelles incidences leurs choix peuvent avoir sur les plus pauvres et les plus vulnérables.

Les principales demandes adressées par la CIDSE à la communauté internationale en vue de la conférence de Paris et pour le futur sont par conséquent les suivantes:

- }] Que toutes les émissions des combustibles fossiles soient progressivement éliminées et que l'on se dirige vers 100% d'énergies renouvelables, avec un accès à l'énergie durable pour tous, le plus rapidement possible (au plus tard en 2050);
- }] Que le seuil de 1,5°C soit inscrit dans un accord mondial juridiquement contraignant;
- }] Que l'on fixe un objectif de décarbonisation complète d'ici 2050;



Paris, pour les peuples et la planète

-] Que l'on prévoie un réexamen quinquennal des engagements et des ambitions;
-] Que l'on suive une approche par les droits conforme à l'ensemble des conventions internationales pertinentes (en particulier les droits à l'alimentation, à la terre et à l'eau) pour prévenir toute menace sur les droits de l'homme.

S'agissant du financement de la lutte contre les effets des changements climatiques, la CIDSE demande:

-] Aux pays développés de délivrer un plan et un calendrier qui expliquent comment ils comptent donner un coup d'accélérateur à leur appui aux pays en développement pour atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars; que ces engagements prévoient une part plus importante de fonds publics (surtout pour répondre aux besoins d'adaptation, jusque 2020 et au-delà et soient assortis de réexamens quinquennaux afin d'éviter qu'ils ne soient comptabilisés deux fois, la première en tant que tels, et la seconde en tant qu'aide publique au développement (APD); que l'on trouve un meilleur équilibre entre le financement de l'adaptation et le financement de l'atténuation et que l'on fixe des objectifs distincts;
-] Que les projets polluants, basés sur les combustibles fossiles, ne soient plus financés; que des règles comptables solides et transparentes soient instaurées pour veiller à l'innocuité, au caractère socialement inclusif et sensible à l'égalité hommes-femmes des investissements ayant trait au climat.

S'agissant du climat et de l'agriculture:

-] Que la partie opérationnelle de l'accord de Paris fasse explicitement référence aux effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et à la nécessité de veiller à ce que les actions ayant trait au climat n'aient pas d'incidences négatives sur cette dernière;
-] Que l'atténuation des émissions dans le secteur foncier ne conduise pas à revoir les ambitions à la baisse dans d'autres secteurs;
-] Que le nouvel accord soutienne et promeuve l'agroécologie (notamment par un financement public adéquat) et des systèmes alimentaires durables et résilients; que l'on mette en place un cadre politique qui soutient les petits producteurs de denrées;
-] Que les droits coutumiers sur la terre et les ressources naturelles soient renforcés pour protéger les populations autochtones;
-] Que l'agriculture intelligente face au climat ne figure pas parmi les solutions préconisées pour contrer les effets des changements climatiques.

S'agissant de l'accès à l'énergie:

-] Que l'engagement à faire disparaître progressivement les combustibles fossiles pour atteindre 100% d'énergies renouvelables au plus tard en 2050 s'accompagne «d'un accès à l'énergie durable pour tous», notamment par une politique cohérente et un appui financier de la part des pays développés;
-] Que le nouvel objectif de développement durable n°7 soit mis en œuvre rapidement à partir de 2016, pour garantir l'accès à des services d'énergie abordables, fiables, sûrs et durables pour tous.

S'agissant des peuples et des droits universels:

-] Qu'il soit explicitement reconnu que les effets des changements climatiques constituent une menace pour les droits de l'homme;
-] Que la création d'un système de sauvegarde s'applique à toutes les actions ayant trait au climat, afin de prévenir les dégâts sociaux et environnementaux. Ce système comprendrait notamment un mécanisme de contrôle et de réclamation qui pourrait être actionné par les communautés et les particuliers s'estimant lésés par ces actions. Le texte relatif à la protection et à l'exercice des droits de l'homme doit être juridiquement contraignant;
-] Que l'on veille à l'égalité entre les hommes et les femmes, à une participation entière, effective et tenant compte des aspects sexospécifiques, à la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes ainsi qu'à une juste transition créatrice d'emplois décents et de qualité;
-] Que l'on s'emploie à créer les conditions propices à un changement radical dans les modes de vie des populations, au profit d'une existence simple, en réduisant la consommation globale d'énergie et en opérant des choix soucieux de l'environnement.

Introduction

«Le climat est un bien commun, de tous et pour tous. Au niveau global, c'est un système complexe en relation avec beaucoup de conditions essentielles pour la vie humaine. Il existe un consensus scientifique très solide qui indique que nous sommes en présence d'un réchauffement préoccupant du système climatique. [...] L'humanité est appelée à prendre conscience de la nécessité de réaliser des changements de style de vie, de production et de consommation, pour combattre ce réchauffement ou, tout au moins, les causes humaines qui le provoquent ou l'accroissent.»

Pape François, *Laudato Si'*, sur la sauvegarde de la maison commune (23)

Au travers de cette publication, la CIDSE, qui est une alliance internationale de 17 agences de développement catholiques, énonce une vision pour la conférence des Nations unies à Parisⁱ et pour le futur. Cette vision s'inspire directement de l'encyclique du Pape François *Laudato Si'* – sur la sauvegarde de la maison commune. Six ans après le sommet de Copenhague, largement perçu comme un échec, les dirigeants du monde se voient offrir une nouvelle occasion de trouver un accord autour de solutions concrètes, ambitieuses et équitables aux défis climatiques. La CIDSE, comme l'ensemble de la société civile, suit ces négociations de près, et a identifié les principaux enjeux de la conférence de Paris. Ceux-ci étant l'objectif à long terme, le financement du climat, l'agriculture, les droits de l'homme et la transition énergétique.

Dans son encyclique, le Pape appelle les gouvernements à inscrire toutes leurs décisions politiques dans une dimension morale et éthique axée sur les communautés les plus pauvres, celles qui souffrent le plus des effets des changements climatiques. La CIDSE demande que l'on s'oriente vers une répartition juste, équitable et durable des ressources mondiales entre tous les citoyens de la planète. Résoudre le problème de la surexploitation planétaire des ressources naturelles non renouvelables suppose que l'on pose des limites à la consommation globale. Il faut revoir les paradigmes économiques afin de soutenir la créativité humaine, l'inclusion sociale, l'égalité hommes-femmes et la culture politique démocratique. De nouveaux modèles de développement seraient le gage d'un accès à une énergie saine et propre, à l'alimentation, à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation.

Comme l'écrit le Pape François: nous sommes *une famille humaine*, qui partage l'ensemble de la *Création*, globalement interdépendante, et pour laquelle *«il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale. Les possibilités de solution requièrent une approche intégrale pour combattre la pauvreté, pour rendre la dignité aux exclus et simultanément pour préserver la nature.»* (139)

Nous devons conjuguer nos appels en direction des décideurs politiques, car le changement procède de l'individu. Cet appel à un changement de paradigme est au cœur de la campagne *«Changeons pour la planète – Prenons soin de l'humanité»* de la CIDSE, qui invite et incite chacun d'entre nous à changer radicalement de mode de vie au profit d'une existence simple, en réduisant sa consommation globale d'énergie et en opérant des choix alimentaires soucieux de l'environnement. Partout dans le monde, des initiatives citoyennes se multiplient, preuve que les populations sont prêtes à accepter des changements que les politiciens hésitent encore à évoquer.ⁱⁱ

ⁱ La 21^{ème} Conférence des parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques se tiendra à Paris, France, du 30 novembre au 11 décembre 2015: elle sera le point d'orgue d'un cycle de négociation de douze mois durant lequel les pays ont été invités à trouver un terrain d'entente sur divers aspects liés aux changements climatiques.

ⁱⁱ La CIDSE soutient par ailleurs *People's Test on Climate*, qui fixe les attentes collectives à l'égard de Paris, à savoir: une réduction urgente et drastique des émissions de gaz à effet de serre; un soutien adéquat à la transformation; la justice pour les populations touchées; l'accent mis sur une action transformative.



Avec la pauvreté et les inégalités, les changements climatiques et la «crise écologique» grandissante constituent les principaux défis de notre temps. Justice sociale et justice environnementale sont indubitablement liées. La crise écologique a révélé les défaillances systémiques d'un ordre politique et économique dominé par les intérêts acquis et par la seule recherche de solutions basées sur le marché, dans lequel le centre de gravité de l'économie n'est ni l'être humain ni le bien commun. Nous devons remettre en cause ce paradigme de croissance et de développement qui se fonde sur des systèmes politiques, économiques et sociaux inégalitaires, sur un accès et une répartition inégaux des ressources (eau, terre,...) et qui se traduit par des atteintes aux droits de l'homme, la dégradation de notre environnement, le délitement social et des conflits.

La vision qui sous-tend l'encyclique papale nous fait espérer que la Conférence de Paris enclenchera un processus:

- }] Porteur d'un changement transformationnel et systémique qui s'attelle aux causes profondes de la crise écologique et sociale que nous traversons aujourd'hui. Nous devons abandonner les modèles de développement basés sur l'extraction et sur les combustibles fossiles au profit d'un monde où la survie de la Terre et du genre humain sont garantis par la limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C. Nous devons nous tourner vers des modèles de développement qui favorisent la participation, l'équité, l'égalité et la justice pour les populations les plus touchées;
- }] Qui suscite et conditionne en nous comme chez les autres un changement radical des modes de vie et des valeurs: une conversion écologique qui nous permet de réduire notre consommation globale d'énergie; qui privilégie le recours aux énergies renouvelables et nous fait opérer des choix alimentaires respectueux de l'environnement, qui minimisent l'impact sur l'environnement et qui assurent aux producteurs un juste revenu;
- }] Qui soutient les solutions existantes qui marchent: allant des petits producteurs qui pratiquent l'agroécologie pour assurer la souveraineté alimentaire aux communautés qui développent une gestion décentralisée des sources d'énergie renouvelable pour garantir un accès équitable à l'énergie propre; et les projets d'initiative communautaire qui forgent une culture de prise en charge et de solidarité mondiale;
- }] Qui dégage un accord équitable, ambitieux, contraignant et transformationnel; un accord qui tient pleinement compte de la dette écologique dont nous sommes redevables aux générations présentes et futures; un accord qui favorise la décarbonisation de nos sociétés pour garantir un futur sûr, équitable et propre; un accord qui se penche sur la façon dont les sociétés vont atténuer les effets des changements climatiques ou s'y adapter; un accord, enfin, qui place le respect des droits de l'homme au-dessus des intérêts particuliers. Nous avons besoin d'engagements forts, synonymes de justice sociale et environnementale pour tous et qui donne la préséance aux populations et à la planète.

Nous devons affronter le manque d'équité entre le Nord et le Sud sans rien oublier des profondes inégalités héritées du passé. La responsabilité ne peut peser sur les seules épaules de ceux qui ont toujours été démunis.

Il n'y a plus une minute à perdre. La question n'est pas d'avoir «plus», mais de trouver ce qui est le mieux, le plus juste et le plus équitable pour tous. C'est une affaire de justice !

1. Vision partagée et objectif pour la hausse des températures

«La myopie de la logique du pouvoir ralentit l'intégration de l'agenda environnemental aux vues larges, dans l'agenda public des gouvernements. On oublie ainsi que «le temps est supérieur à l'espace», que nous sommes toujours plus féconds quand nous nous préoccupons plus d'élaborer des processus que de nous emparer des espaces de pouvoir. La grandeur politique se révèle quand, dans les moments difficiles, on œuvre pour les grands principes et en pensant au bien commun à long terme.»

Pape François, *Laudato Si'*, sur la sauvegarde de la maison commune (178)

Les changements climatiques affectent déjà les vies, les moyens d'existence, la santé, les écosystèmes, les économies, la sécurité alimentaire; ils accentuent les risques existants et en créent de nouveaux. Ce sont les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont le plus durement touchées, du fait de leurs capacités d'adaptation limitées. Les changements climatiques risquent de replonger des populations et des communautés dans la pauvreté et de réduire à néant des dizaines d'années de travail de développement. D'après le GIEC: «Les populations qui sont marginalisées sur le plan social, économique, culturel, politique, institutionnel ou autrement sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques».⁵

L'Accord de Copenhague stipule que «la hausse de la température mondiale devrait être limitée à 2°C [par rapport aux niveaux préindustriels]»,⁶ et c'est aujourd'hui le seuil de température repris dans les négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Un récent rapport d'experts constate toutefois que dans certaines régions et écosystèmes vulnérables, des risques très élevés sont à prévoir dans le cas où le réchauffement dépasserait les 1,5°C.⁷ Limiter la hausse de la température mondiale à 2°C est un objectif insuffisant pour protéger les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Tout dépassement de 1,5°C pourrait se traduire par des pertes extrêmes auxquelles des pays et des communautés ne seraient pas en mesure de s'adapter. Pour les pays moins avancés (PMA)⁸ et l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)⁹ où les effets des changements climatiques se font déjà clairement ressentir, le seuil de 1,5°C est une question de survie.¹⁰ Plus d'une centaine de pays à travers le monde demande que ce seuil soit inscrit dans l'accord de Paris, pour la sauvegarde des générations présentes et futures.

Les 2°C sont essentiellement un «objectif politique»¹¹ à cause duquel les inégalités socio-économiques qui existent indépendamment de la crise climatique risquent d'empirer. Pour la CIDSE, l'objectif fixé doit aussi être le catalyseur d'un changement transformationnel, qui nous amène à renoncer à notre façon de faire habituelle au profit d'une utilisation et d'une distribution justes, équitables et durables des ressources par les citoyens du monde. C'est aussi un message clairement énoncé dans l'encyclique du Pape François: «*Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres.*»¹² (49)

En d'autres termes, ceux qui assument une plus grande responsabilité dans l'histoire et qui ont une plus grande capacité d'agir que d'autres en raison de leurs hauts niveaux de revenus et de richesse, de leur niveau de développement et de leur accès aux technologies devraient assumer la plus grosse partie du fardeau. L'incapacité à rester en deçà de la limite de 1,5°C impliquerait en outre un engagement financier, technologique et de transfert des connaissances plus important de la part des pays développés pour aider les pays en développement les plus exposés aux changements climatiques. L'Institut de Potsdam pour la recherche sur les effets climatiques (PIK) note que «les mesures à prendre pour maintenir le réchauffement planétaire en deçà de 1,5°C d'ici 2100 sont largement analogues à celles qui viseraient à maintenir ce réchauffement en deçà de 2°C» mais que «l'objectif plus ambitieux de 1,5°C n'autorise plus aucun atermoiement dans les mesures d'atténuation globales et suppose une montée en puissance rapide des réductions d'émissions au cours des prochaines décennies.»¹³



Le GIEC est arrivé à la conclusion que pour avoir au moins 50% de chances de rester en deçà de 1,5°C, les émissions globales de CO₂ devraient être réduites de 70 à 90% par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2050,¹⁴ ce qui implique l'élimination des combustibles fossiles le plus rapidement possible et au plus tard en 2050.

Le Pape François écrit: *«Nous savons que la technologie reposant sur les combustibles fossiles très polluants – surtout le charbon, mais aussi le pétrole et, dans une moindre mesure, le gaz – a besoin d'être remplacée, progressivement et sans retard.»*¹⁵

Or des centaines de milliards de dollars de subventions publiques sont encore allouées chaque année à l'extraction et à la production des combustibles fossiles. D'après les dernières constatations du Fonds monétaire international (FMI)¹⁶, ces subventions équivalent à mille dollars par an et par habitant du groupe du G20 (principales économies mondiales), alors qu'en 2009¹⁷ ce même G20 s'était engagé à supprimer progressivement ses aides au charbon, au pétrole et au gaz.

La CIDSE demande:

} Que toutes les émissions des combustibles fossiles soient progressivement éliminées

et que l'on se dirige vers 100% d'énergies renouvelables, avec un accès à l'énergie durable pour tous, le plus rapidement possible (au plus tard en 2050);

} Que le seuil de 1,5°C soit inscrit dans un accord mondial juridiquement contraignant, et que tous les pays prennent des mesures et des engagements ambitieux en matière d'atténuation, en fonction de leur responsabilité commune mais différenciée et de leurs capacités respectives;

} Une décarbonisation complète d'ici 2050;

} Un réexamen quinquennal des engagements et des ambitions pour confirmer que les parcours d'émission sont conformes au principe d'équité, aux derniers progrès de la science et aux objectifs de température et de décarbonisation à long terme. Ce réexamen devrait par ailleurs recenser les lacunes et veiller à l'instauration de mesures complémentaires lorsque les engagements pris par les pays ne satisfont pas au principe de responsabilité commune et individuelle inscrit dans l'accord de Paris sur le climat et dans la CCNUCC. Les pays devraient également rendre des comptes lorsque leurs engagements ne sont pas en phase avec leurs plans d'action nationaux.

2. Dette écologique et financement climatique

«Il y a, en effet, une vraie «dette écologique», particulièrement entre le Nord et le Sud, liée à des déséquilibres commerciaux, avec des conséquences dans le domaine écologique, et liée aussi à l'utilisation disproportionnée des ressources naturelles, historiquement pratiquée par certains pays.»

Pape François, *Laudato Si'*, sur la sauvegarde de la maison commune (51)

Les pays développés vont devoir réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre pour acquitter leur «dette écologique» envers les pays les plus pauvres, et apporter une solution de justice et d'équité intergénérationnelle à la crise climatique mondiale. Cela suppose un financement climatique international adéquat, prévisible et opportun pour aider les pays en développement. Pour ce faire, les pays développés doivent honorer la promesse qu'ils ont faite à Copenhague en 2009 de contribuer à un fonds à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. C'est le fondement d'une solution climatique juste

et de la confiance dont Paris a besoin pour aboutir à un vigoureux accord qui facilite une action climatique ambitieuse sur le terrain.

Nous y voyons une forme de réparation des pays industrialisés pour les préjudices commis dans le passé, essentiellement en brûlant des combustibles fossiles, lesquels continuent d'ailleurs de bénéficier de centaines de milliards de dollars de subventions publiques chaque année. Il faut un «paquet financement» qui couvre les périodes en amont et en aval de 2020. Dans *Laudato Si'* le Pape écrit: *«Il faut que les pays développés contribuent à solder cette dette, en limitant de manière*

significative la consommation de l'énergie non renouvelable et en apportant des ressources aux pays qui ont le plus de besoins, pour soutenir des politiques et des programmes de développement durable. [...] C'est pourquoi il faut maintenir claire la conscience que, dans le changement climatique, il y a des responsabilités diversifiées.» (52)

Le financement de la lutte contre les effets des changements climatiques (*abrégé en «financement climatique» dans la suite de ce texte*) doit adhérer au principe «de l'innocuité» (cf. infra) et ne soutenir ni des projets basés sur des combustibles fossiles polluants ni de fausses solutions comme «l'agriculture intelligente face au climat»¹⁸ (voyez le chapitre 3). Le financement climatique doit veiller à ce que les investissements n'aggravent pas la situation des plus pauvres et des plus vulnérables et s'employer à maximiser les dividendes sociaux et environnementaux connexes.¹⁹ Ces investissements pourraient entre autres permettre aux pauvres d'accéder à des services d'énergie durable, protéger les forêts et renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement pour veiller à ce que la planification des actions ayant trait aux changements climatiques soit ouverte à toutes les catégories sociales et favorable aux pauvres.

Les communautés locales qui se retrouvent en première ligne des changements climatiques doivent être associées aux prises de décisions qui concernent le financement des initiatives d'adaptation et d'atténuation dans le Sud. Un suivi et des rapports transparents des flux financiers climatiques seront le gage d'une responsabilité publique et confirmeront ce qui figure dans l'accord de Cancun: «les Parties devraient pleinement respecter les droits de l'homme dans toutes les mesures ayant trait aux changements climatiques.» Les effets des changements climatiques, de même que les projets d'atténuation et d'adaptation qui tentent d'y remédier, ayant tous des effets différenciés sur les hommes et les femmes (comme le souligne la 5^{ème} évaluation du GIEC), les dispositions du financement climatique doivent être sensibles à la dimension genre.

Pour une efficacité maximale, le financement climatique doit soutenir le droit au développement de tous les pays en finançant des stratégies de développement à faibles émissions de carbone, qui réduisent la vulnérabilité aux changements climatiques, et qui soient conformes aux priorités de

développement des pays bénéficiaires et de leurs citoyens.

Enfin, les niveaux de financement public actuels sont loin de couvrir les besoins²⁰; l'adaptation est particulièrement sous-financée.²¹ Les pays développés pourraient déployer une série d'instruments,²² de canaux et d'acteurs afin d'atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars. La part de fonds publics devrait être considérablement accrue; la part de fonds privés ne doit être qu'un complément et non un substitut au financement public, surtout pour le volet adaptation. Un financement public prévisible dans le domaine de l'adaptation est essentiel pour permettre aux pays en développement de faire face aux inévitables effets des changements climatiques.

Tous les financements climatiques, qu'ils soient publics ou privés, devraient être soumis aux mêmes règles comptables et de transparence et assortis de normes et de sauvegardes des droits de l'homme, de mécanismes de redevabilité et d'une évaluation de leurs résultats.

La CIDSE demande:

- }] Aux pays développés de délivrer un plan et un calendrier qui expliquent comment ils comptent donner un coup d'accélérateur à leur appui aux pays en développement pour atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars. Ces documents reprendront des informations qualitatives et quantitatives sur les acteurs, les canaux, les sources et les instruments permettant d'allouer des fonds prévisibles et revus à la hausse entre aujourd'hui et 2020, et démontreront en quoi l'équilibre entre les fonds d'adaptation et les fonds d'atténuation comblent le fossé de l'adaptation;
- }] Qu'une part plus importante de fonds publics figurent dans les engagements pris par les pays développés, surtout pour répondre aux besoins d'adaptation, jusque 2020 et au-delà;
- }] Que les promesses financières des pays développés ne soient pas uniquement destinées à créer un environnement propice aux nouveaux investissements et à attirer des financements du secteur privé;
- }] Que les financements climatiques fassent l'objet de réexamens quinquennaux afin d'éviter qu'ils ne soient comptabilisés deux fois, la première en tant que tels, et la seconde en tant qu'aide publique au développement (APD). Des objectifs distincts doivent être



- fixés pour le financement de l'adaptation et le financement de l'atténuation, en fonction des besoins énoncés par les pays bénéficiaires;
- }] Que l'engagement soit pris (via une décision de la COP) d'arriver à un meilleur équilibre entre les financements d'atténuation et les financements d'adaptation, pour arriver à 50/50 d'ici 2020. L'accord de Paris sur le climat doit prévoir un seuil de 50% pour les financements climatiques publics destinés à l'adaptation, de manière à ce que tous les pays prennent le même engagement;
 - }] De mettre un terme aux échappatoires qui permettent de financer des projets polluants, basés sur les combustibles fossiles, à l'aide de fonds climatiques. Les institutions nationales, régionales et mondiales – les banques multilatérales de développement, les agences nationales de développement, les agences de crédit à l'exportation et le nouveau Fonds vert pour le climat – devraient retirer toutes leurs formes d'appui aux combustibles fossiles pour les réallouer aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, garants d'un développement sobre en carbone;
 - }] D'assurer des règles comptables solides et transparentes pour les financements climatiques: il faudrait instaurer des cadres

de rapports communs pour les engagements en matière de réduction des émissions, pour l'aide au développement et pour le financement climatique de manière à pouvoir comparer ces engagements et à suivre l'évolution de leur mise en œuvre. Seuls les financements ayant pour principal objectif une action climatique devraient être comptabilisés comme financement climatique;ⁱⁱⁱ

- }] De veiller à ce que les investissements climatiques ne causent aucun préjudice (principe de l'innocuité), recouvrent l'ensemble de la population (inclusivité) et les hommes comme les femmes (sensibilité à la dimension genre) en faisant participer les citoyens au choix des projets financés, de même qu'au suivi et à l'évaluation des cadres. Les critères d'investissement veilleront à ce que les financements ne portent aucun préjudice ni aux écosystèmes locaux ni aux communautés locales, ne portent pas atteinte aux droits de l'homme et n'aient pas d'incidence négative telle qu'une paupérisation accrue des groupes pauvres et vulnérables. L'ensemble des financements climatiques doit être sensible à la dimension genre et promouvoir l'égalité homme-femme.

3. Lien entre climat et agriculture

«[...] il y a une grande variété de systèmes alimentaires ruraux de petites dimensions qui continuent à alimenter la plus grande partie de la population mondiale, en utilisant une faible proportion du territoire et de l'eau, et en produisant peu de déchets, que ce soit sur de petites parcelles agricoles, vergers, ou grâce à la chasse, à la cueillette et la pêche artisanale, entre autres. Les économies d'échelle, spécialement dans le secteur agricole, finissent par forcer les petits agriculteurs à vendre leurs terres ou à abandonner leurs cultures traditionnelles. [...]»

Pape François, *Laudato Si'*, sur la sauvegarde de la maison commune (129)

Les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire sont inextricablement liés. S'attaquer à la faim dans le monde tout en se préparant à nourrir une population de plus en plus nombreuse, avec les changements climatiques pour toile de fond, constitue assurément le plus grand défi de notre époque. L'agriculture est un secteur essentiel, autant par ses émissions que par les effets

désastreux de la variabilité météorologique grandissante et de la perte des ressources sur les communautés rurales. L'accord de Paris doit par conséquent favoriser la mise en place d'un cadre politique porteur qui, loin de mettre des bâtons dans les roues de «l'agroécologie», s'emploie au contraire à garantir l'accès aux ressources naturelles et à éviter les «fausses solutions».

ⁱⁱⁱ Ce qui correspond au marqueur de Rio 2 du CAD de l'OCDE.

Les activités agricoles, en ce y compris les conséquences indirectes du changement d'affectation des sols, de la déforestation et du transport, représentent un tiers de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES).²³ La contribution de la production agricole aux émissions de GES n'est donc pas anodine mais il convient d'opérer une distinction entre la production alimentaire industrielle et la production alimentaire à petite échelle. On a coutume de reprocher à la production alimentaire le fait de se tailler la part du lion (80-86%)²⁴ dans les émissions de GES liées au système alimentaire; or, il faut savoir que les activités en dehors de la ferme représentent près de la moitié des émissions de la filière alimentaire.²⁵ Il est en outre probable que les pays à revenu intermédiaire suivent la même tendance dans le futur²⁶ du fait principalement de l'industrialisation et de la standardisation croissantes des systèmes alimentaires.

Par ailleurs, le secteur agricole est une des principales victimes des changements climatiques; des mesures doivent être prises pour aider les communautés vulnérables à s'adapter et pour relever des défis d'ordre climatique tels que la désertification, la dégradation des sols, la sécheresse, les inondations et les pénuries d'eau. Les changements climatiques s'accompagnent de nombreux effets indésirables, pour l'agriculture à petite échelle en particulier – l'accroissement des inégalités de revenus, la baisse de la richesse des ménages, la fragilisation de la sécurité alimentaire – les femmes étant davantage touchées que les hommes.²⁷ Dans les pays en développement, ces risques sont d'autant plus accentués que les niveaux d'investissement dans l'agriculture à petite échelle sont faibles, qu'il y a peu d'accès à la technologie, que l'on pratique surtout l'agriculture pluviale, et que les niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire sont déjà élevés. On estime que les changements climatiques pourraient faire augmenter de 600 millions le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition d'ici 2080.²⁸

Les petits exploitants agricoles peuvent néanmoins afficher des niveaux de production par hectare très élevés et participer à la

sécurité alimentaire et au droit à l'alimentation tout en améliorant la résilience des systèmes alimentaires. Ils gèrent plus de 80% des 500 millions de petites exploitations estimées à travers le monde et fournissent plus de 80% des denrées consommées dans une grande partie du monde en développement, contribuant ainsi de manière significative à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.²⁹ Il importe par conséquent que le principe de la responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives^{iv} soit respecté: l'atténuation des émissions est un fardeau qui ne doit pas peser sur les seules épaules des pays en développement ou des petits producteurs de denrées. Le nouvel accord sur le climat doit protéger le droit à l'alimentation et promouvoir des modes plus durables de production, de distribution, de transformation et de consommation des aliments.

Pour maintenir la hausse planétaire des températures en deçà de 1,5°C, nous devons de toute urgence amorcer le virage vers une société durable, sobre en carbone, ce qui implique des changements radicaux dans nos méthodes de production et dans nos habitudes de consommation, surtout dans le secteur agricole. La CIDSE soutient l'agroécologie³⁰ – qui renforce les systèmes agricoles par l'usage et le recyclage des ressources naturelles et l'abandon des combustibles fossiles; elle y voit la seule approche intégrale de l'agriculture, fondée sur des principes et des pratiques réellement productifs au regard des changements climatiques.

Les pratiques agroécologiques améliorent en outre la teneur en matières organiques (en carbone) du sol, éliminent pratiquement le besoin de transporter les aliments sur de longues distances, de les congeler et de les transformer, et contribuent à prévenir la déforestation.^v

D'autres initiatives plurilatérales comme l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face au climat³¹ gagnent néanmoins du terrain. Loin d'apporter une solution nouvelle ou «révolutionnaire» aux problèmes agricoles et aux changements climatiques, l'agriculture intelligente face au

^{iv} CBDRRC, en anglais.

^v Une bonne gestion agricole peut se solder par la séquestration de carbone dans le sol (par la réhabilitation des sols et la suppression de la dépendance aux combustibles fossiles grâce aux méthodes agroécologiques, par exemple). Cette séquestration doit néanmoins être envisagée comme un bonus ; les activités liées à l'exploitation du sol ne doivent pas être considérées comme l'objectif principal des politiques et des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Pas plus que comme un moyen de développer les mécanismes de marché du carbone, comme cela s'est vu dans le secteur forestier.



climat s'apparente à une nouvelle forme de «blanchiment écologique». Essentiellement mue par des intérêts privés, l'Alliance se caractérise par l'absence d'outils de suivi et de redevabilité, de sauvegardes sociales et environnementales et de représentation des pays en développement.³² S'attaquer aux causes structurelles des changements climatiques, c'est opérer un choix décisif entre plusieurs gammes de technologies, de modèles et de pratiques³³ afin d'éviter de promouvoir de fausses solutions, dangereuses pour les populations et pour la planète.

La CIDSE demande:

- } Que la partie opérationnelle de l'accord de Paris fasse explicitement référence aux effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire;^{vi}
- } De veiller à ce que les actions ayant trait au climat n'aient pas d'incidences négatives sur la sécurité alimentaire;^{vii}
- } Que l'atténuation des émissions dans le secteur foncier ne conduise pas à revoir les ambitions à la baisse dans d'autres secteurs pour éviter les compensations ou une approche basée sur un objectif net de zéro émission;
- } Que le nouvel accord sur le climat soit élaboré de manière à soutenir et promouvoir l'agroécologie et des systèmes alimentaires durables et résilients tout en veillant à ce que les populations vulnérables aient accès aux ressources naturelles et voient leur capacités d'adaptation aux changements climatiques renforcées;
- } Que l'agriculture intelligente face au climat ne figure pas parmi les solutions préconisées pour contrer les effets des changements climatiques. Le «Plan d'actions Lima-Paris»^{viii} mis sur pied en vue de la COP21 et qui vise à mettre en lumière les actions non-étatiques engagées pour arriver à un accord ambitieux en 2015, ne devrait pas faire référence aux projets labellisés «Agriculture intelligente face au climat»;
- } Qu'au travers des investissements publics, y compris les 100 milliards de dollars promis au Fonds vert pour le climat, les pays en développement puissent disposer de suffisamment de fonds pour financer des programmes agricoles véritablement durables;
- } L'introduction d'un cadre politique qui soutienne, plutôt qu'il n'affaiblisse, les pratiques des petits exploitants agricoles, notamment les variétés de semences à pollinisation libre, la diversité des cultures et l'agriculture à faible niveau d'intrants;^{ix}
- } Que les droits coutumiers des populations autochtones sur leurs terres et leurs ressources naturelles soient protégés et renforcés et qu'on applique envers eux les principes de consentement préalable, libre et éclairé.^x

^{vi} Paragraphe 15 de la section C.

^{vii} Nous nous joignons à la demande formulée par plusieurs groupes de la société civile d'insérer le texte suivant dans l'accord de Paris : « Lorsqu'elles mènent des actions dans le secteur foncier en complément d'actions dans d'autres secteurs, les parties, dans le respect de leurs obligations internationales, donneront la priorité à la protection, à la préservation et à la réhabilitation des écosystèmes ; réduiront et supprimeront les émissions de manière équitable ; et l'instance dirigeante élaborera des principes et des directives qui garantissent la protection sociale, la sécurité alimentaire, l'intégrité de l'environnement, la transparence et la comparabilité en lien avec ces actions. »

^{viii} Le Plan d'actions Lima-Paris est une initiative conjointe des présidences péruvienne et française de la COP, du Bureau exécutif du Secrétaire général des Nations unies et du Secrétariat de la CCNUCC. Il vise à renforcer l'action en faveur du climat pendant toute l'année 2015, en décembre à Paris et au-delà: 1. en mobilisant une forte action internationale pour s'orienter vers des sociétés résilientes et à faibles émissions de carbone; 2. en fournissant un soutien accru aux initiatives existantes, telles que celles lancées pendant le Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général à New York en septembre 2014; 3. en mobilisant de nouveaux partenaires et en créant une plateforme pour garantir la visibilité de leurs actions, de leurs engagements et de leurs résultats pendant la période précédant la COP21. <http://newsroom.unfccc.int/lpaaf/a-propos/>.

^{ix} Ce cadre devrait par ailleurs «veiller en priorité à lier les petits exploitants aux marchés locaux, nationaux et régionaux, ainsi qu'aux nouveaux marchés qui créent des liens directs entre les producteurs et les consommateurs; ils devraient également les associer aux plans qui privilégient l'achat à de petites structures de produits alimentaires destinés à des programmes d'alimentation en milieu institutionnel et scolaire.» Rapport du groupe d'experts de haut niveau, *Paysans et entrepreneurs : investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire*, 2013, <http://www.fao.org/3/a-i2953f.pdf>.

^x «Les populations autochtones sont en droit d'opérer des choix libres et éclairés en ce qui concerne l'exploitation de leurs terres et de leurs ressources dans le cadre de projets de développement, d'extraction des ressources et d'autres projets d'investissement.» <http://scholarlycommons.law.northwestern.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1125&context=njihr>. Traduction libre. Les organisations de la société civile demandent que ces principes soient respectés et étendus aux communautés autochtones.

4. Transition énergétique et éradication de la pauvreté

«Voilà pourquoi il devient urgent et impérieux de développer des politiques pour que, les prochaines années, l'émission du dioxyde de carbone et d'autres gaz hautement polluants soit réduite de façon drastique, par exemple en remplaçant l'utilisation de combustibles fossiles et en accroissant des sources d'énergie renouvelable. Dans le monde, il y a un niveau d'accès réduit à des énergies propres et renouvelables.»

Pape François, *Laudato Si'*, sur la sauvegarde de la maison commune (26)

Le système énergétique actuel ne répond pas aux besoins de milliards de personnes qui, à travers le monde, n'ont aucun accès à des services d'énergie moderne: 1,1 milliard d'habitants n'ont pas du tout accès à l'électricité et 2,8 milliards se servent de combustibles polluants pour cuisiner.³⁴ 95% des personnes en situation de précarité énergétique vivent dans des pays en développement d'Asie et en Afrique subsaharienne, généralement dans des zones rurales qui ne sont pas raccordées au réseau. L'énergie décentralisée (hors réseau, majoritairement renouvelable) est souvent le moyen le plus fiable et le plus rentable de leur offrir cet accès. C'est particulièrement vrai pour l'électricité. En Afrique subsaharienne, en particulier, l'extension du réseau électrique ne parvient pas à suivre le rythme de la croissance démographique.

À l'échelon mondial, on n'enregistre que peu de progrès dans l'accès à une cuisson propre. Des investissements dans des moyens de cuisson propres et efficaces sont essentiels pour prévenir les effets nocifs pour la santé – des femmes et des filles surtout – d'un air intérieur pollué par les émanations des combustibles traditionnels.

Des investissements dans l'énergie durable et dans l'efficacité énergétique à l'échelon mondial sont essentiels pour protéger le climat ainsi que les plus démunis, qui sont aussi les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

Avec un appui suffisant et adéquat, les pays pauvres pourraient «faire un bond» vers des trajectoires énergétiques plus propres, plus abordables et plus inclusives, au service du développement.

L'encyclique *Laudato Si'* du Pape François appelle à une transition urgente: l'abandon des combustibles fossiles polluants au profit d'énergies renouvelables, accessibles à tous, y compris aux plus pauvres. Il incombe aux pays riches d'aider les pays pauvres à accomplir cette transition énergétique au travers de financements, de transferts de technologie et d'une assistance technique. L'optimisation de l'efficacité énergétique est un élément-clé de ce virage énergétique, ajoute le Saint-Père.

La CIDSE demande:

- }] Que l'engagement à faire disparaître progressivement les combustibles fossiles pour atteindre 100% d'énergies renouvelables au plus tard en 2050 s'accompagne «d'un accès à l'énergie durable pour tous», notamment par une politique cohérente et un appui financier de la part des pays développés;
- }] Que le nouvel objectif de développement durable n°7 soit mis en œuvre rapidement à partir de 2016, pour garantir l'accès à des services d'énergie abordables, fiables, sûrs et durables pour tous ainsi que des mesures de décarbonisation suffisantes de systèmes énergétiques d'ici 2030 pour maintenir le réchauffement planétaire en deçà de 1,5°C.^{xi}

^{xi} Ce qui suppose la mise en place d'indicateurs à dessein, autrement dit «qui mesurent ce qui compte» ainsi qu'un appui approprié et suffisant à leur mise en œuvre, au travers de financements, d'une assistance technique, de transferts de technologie adéquats et d'un renforcement des capacités.



5. Équité et droits de l'homme

«Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres.»

Pape François, *Laudato Si'*, sur la sauvegarde de la maison commune (49)

Avec la pauvreté et les inégalités, les changements climatiques et la «crise écologique» grandissante constituent les principaux défis de notre temps. Mais comme le dit le Pape François, il ne s'agit pas de problématiques distinctes, mais d'une seule et même crise complexe, à la fois sociale et environnementale, qui requiert «une approche intégrale pour combattre la pauvreté, pour rendre la dignité aux exclus et simultanément pour préserver la nature.» (139)

Ce sont les communautés pauvres des pays pauvres qui sont les premières victimes des changements climatiques: leurs vies sont ravagées par des tempêtes, des sécheresses ou des inondations record. Lorsque des régions pauvres du globe sont victimes de telles catastrophes, leur situation n'en devient que plus difficile, car elles ne disposent pour l'instant d'aucun plan d'adaptation concret. Près d'un milliard de personnes, par exemple, ne dispose pas de suffisamment d'aliments pour vivre correctement et les changements climatiques ne feront que menacer un peu plus leur production et leur sécurité alimentaires.

Cette instabilité projette une ombre menaçante sur de nombreux droits de l'homme: droit à l'alimentation, à la vie, à la santé et au développement. Les changements climatiques risquent par ailleurs d'annihiler les avancées réalisées au cours de ces dernières années dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports et des emplois décents. Ce sont les populations les plus pauvres – les femmes, les enfants et les personnes handicapées vivant dans les zones rurales, en particulier – qui sont les plus touchées par les changements climatiques, alors que ce sont elles qui en sont le moins responsables. Malgré cela – et malgré la masse de ressources injectées dans les débats mondiaux sur les changements climatiques – les populations les plus pauvres de notre planète n'ont ni voix au chapitre ni de représentants au sein des instances publiques décisionnelles.

La crise écologique a révélé les défaillances systémiques d'un ordre politique et économique dominé par les intérêts acquis et par la seule recherche de solutions basées sur le marché, dans lequel le centre de gravité de l'économie n'est ni l'être humain ni le bien commun. Nous devons donc remettre en cause ce paradigme de croissance et de développement qui se fonde sur des systèmes politiques, économiques et sociaux inégalitaires, sur un accès et une répartition inégaux des ressources (eau, terre,...) et qui se traduit par des atteintes aux droits de l'homme, la dégradation de notre environnement, le délitement social et des conflits.

À la base, la crise écologique n'est pas seulement un problème économique ni environnemental, mais bien un problème moral. Inspirée par la doctrine sociale de l'Église, la CIDSE a toujours considéré des problématiques telles que le changement climatique sous l'angle de l'humanité entière, afin de fournir une boussole morale qui incite les populations, où qu'elles soient, à faire ce qu'il convient et à se demander quelles incidences leurs choix peuvent avoir sur les plus pauvres et les plus vulnérables.

Pour la CIDSE, c'est une question de personnes et de capacité en tant qu'humanité à assurer une vie sûre et digne à chacun. C'est une exigence qu'expriment les communautés et les personnes qui se trouvent en première ligne. Le maintien de la hausse des températures en deçà du seuil de 1,5°C degré suppose par ailleurs que les communautés bénéficient d'un soutien adéquat dans la mesure où des systèmes indigènes ou d'autres systèmes humains uniques risquent de plus en plus de perdre leurs terres, leur patrimoine culturel et naturel, leur cohésion sociale, leur sentiment d'appartenance et leur identité.

Il découle de la notion de «dette écologique» évoquée par le Pape François (voyez chapitre 2) que ces profondes inégalités historiques ne peuvent être écartées des négociations sur le climat. Le manque d'équité entre le Nord et le Sud doit être corrigé. *«L'inégalité n'affecte pas seulement les individus, mais aussi des pays entiers, et oblige à penser à une éthique des relations internationales.»* (51)

Pour la CIDSE, l'équité ne se résume pas à définir la façon dont l'effort sera justement réparti³⁵ entre les pays (réduction des émissions et appui). Il s'agit aussi d'élaborer un agenda de transformation en faveur de la justice sociale et des droits de l'homme. Un cheminement collectif qui doit nous aider à appréhender les voies et moyens de réduire des inégalités croissantes et à revendiquer avec force des salaires décents, des services universels, la protection sociale, le comblement du fossé entre riches et pauvres, bref un agenda favorable aux pauvres. Et, par-dessus tout, à laisser un monde plus sûr, plus équitable et plus propre aux générations futures. *«[En parlant de solidarité intergénérationnelle,] nous ne parlons pas d'une attitude optionnelle, mais d'une question fondamentale de justice, puisque la terre que nous recevons appartient aussi à ceux qui viendront.»* (159)

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et le Haut Commissariat aux droits de l'homme ont à maintes reprises souligné et dénoncé avec emphase les méfaits des changements climatiques sur les droits de l'homme. Faisant écho à la résolution du Conseil, les parties de la CCNUCC ont rappelé la subordination de toutes les actions ayant trait au climat et entreprises dans le cadre de l'Accord de Cancun de 2010 au respect des droits de l'homme, en déclarant que «les Parties devraient pleinement respecter les droits de l'homme dans toutes les mesures ayant trait aux changements climatiques.»^{xii}

Les projets de financement climatique – le Mécanisme pour un développement propre (MDP), en particulier – ont révélé le fossé politique qui sépare la protection des droits de l'homme des politiques afférentes au climat. Bien intentionnés dans la majorité des cas, certains projets ont malgré tout porté préjudice à l'environnement et aux populations, allant même jusqu'à bafouer le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, au logement et à la culture, notamment.³⁶ À examiner de plus près les instruments instaurés au titre de la CCNUCC pour s'atteler aux changements climatiques, on s'aperçoit que l'opérationnalisation et l'application du mandat de Cancun sont restées faibles jusqu'à présent.^{xiii}

Dans *Laudato Si'*, le Pape François parle de l'interconnexion entre les crises sociale et environnementale qui affectent notre «maison commune» et de la relation étroite qui existe entre les pauvres et la fragilité de la planète.

La CIDSE demande:

-] Que soient précisées les modalités d'application des obligations en matière de droits de l'homme dans le contexte du changement climatique et que ses effets soient reconnus comme une menace pour les droits de l'homme;
-] Que le texte relatif à la protection et à l'exercice des droits de l'homme soit juridiquement contraignant;^{xiv}
-] La création d'un système de sauvegarde qui s'applique à toutes les actions ayant trait au climat, afin de prévenir les dégâts sociaux et environnementaux. Ce système comprendrait notamment un mécanisme de contrôle et de réclamation qui pourrait être actionné par les communautés et les particuliers s'estimant lésés par ces actions;

^{xii} 1/CP.16, paragraphe 8. En 2009, le Conseil des droits de l'homme avait déclaré que «les effets liés aux changements climatiques ont une série d'incidences, tant directes qu'indirectes, sur l'exercice effectif des droits de l'homme».

^{xiii} La reconnaissance des obligations existantes en matière de droits de l'homme est essentielle à l'instauration de mesures de sauvegarde et de redevabilité pour toutes les actions ayant trait au climat, à la démocratisation du processus décisionnel et à une participation pleine et effective à la conception et à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques.

^{xiv} Le meilleur endroit pour le faire figurer est le chapitre opérationnel de l'accord. Nous nous joignons à la demande formulée par plusieurs groupes de la société civile d'insérer le texte suivant dans l'accord de Paris: «Dans toutes les actions ayant trait aux changements climatiques, toutes les parties veilleront à respecter, protéger, promouvoir et assurer l'exercice des droits de l'homme pour tous, y compris ceux des peuples indigènes; à tenir compte de l'égalité entre les sexes et à garantir une participation pleine, effective et prenant en compte les aspects sexospécifiques; à promouvoir la sécurité alimentaire ainsi que la protection et la résilience des écosystèmes naturels; et à envisager une juste transition de la main-d'œuvre, créatrice d'emplois décents et de qualité.»



}] Toutes les actions ayant trait aux changements climatiques doivent respecter, protéger, promouvoir et assurer l'exercice des droits de l'homme pour tous, y compris les plus marginalisés et les plus vulnérables. Elles doivent aussi veiller à l'égalité entre les hommes et les femmes et à une participation entière, effective, qui prend en compte les aspects sexospécifiques. Elles doivent enfin s'accompagner d'une juste transition de la

main-d'œuvre, créatrice d'emplois décents et de qualité;

}] Le seuil de 1,5°C est vital; aucune action ayant trait aux changements climatiques ne pourra aboutir sans véritable prise en compte des principes d'équité (intra- et intergénérationnelle) et de responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives, des responsabilités historiques et du droit au développement durable.

6. Changeons pour la planète – Prenons soin de l'humanité

Témoin de l'action menée par la CIDSE et par ses organisations membres pour un monde de justice sociale, la campagne *Changeons pour la planète – Prenons soin de l'humanité* cherche à promouvoir des modes de vie durables. La surexploitation mondiale des ressources naturelles menace les populations et la planète, à commencer par les personnes vulnérables et en situation de pauvreté.

Inspirés par l'Encyclique *Laudato Si'*, dans laquelle le Pape François écrit «*Toute volonté de protéger et d'améliorer le monde suppose de profonds changements dans «les styles de vie, les modèles de production et de consommation, les structures de pouvoir établies qui régissent aujourd'hui les sociétés»* (5), nous sommes convaincus qu'un «*changement dans les styles de vie pourrait réussir à exercer une pression saine sur ceux qui détiennent le pouvoir politique, économique et social.*» (206)

La campagne de la CIDSE invite chacun et chacune à changer radicalement de mode de vie au profit d'une existence simple, en réduisant sa consommation globale d'énergie et en opérant des choix alimentaires soucieux de l'environnement. Il suffit pour cela de limiter sa consommation à des denrées produites localement, aux répercussions minimales pour l'environnement, qui permettent aux producteurs de gagner honnêtement leur vie, qui ne portent pas atteinte aux droits de l'homme et dont le prix reste abordable.

Sur le plan de la production et de la consommation des aliments, la campagne invite chacun d'entre nous à devenir un «citoyen alimentaire», c'est-à-dire à adopter des comportements qui favorisent l'apparition

d'un système alimentaire démocratique, juste d'un point de vue économique et social et durable pour l'environnement. Elle nous incite à réacquiescer les savoir-faire de la préparation, de la préservation et de la conservation des aliments, et à connaître les parcours de production (connaître son fermier, manger des fruits et légumes de saison, par exemple).

Voici quelques défis soulevés par ce changement de style de vie:

}] *Participer à la production de denrées dans la mesure de ses moyens* (faire son potager si on a la place / démarrer un petit compost). Ce n'est qu'en cultivant vous-même une partie de ce que vous mangez que vous prendrez conscience du magnifique cycle d'énergie qui voit la semence se transformer en fleur, puis en fruit ou en légume, puis en matière décomposée pour nourrir le sol afin de réamorcer le cycle;

}] *Préparer soi-même ses repas*. Cela vous permettra aussi de manger à moindre coût et d'exercer un «contrôle de la qualité»: vous aurez une idée assez précise de ce qui a été ajouté à la nourriture que vous consommez;

}] *Manger local*. S'approvisionner en denrées de saison produites localement, c'est l'option la plus sûre et la plus garante de fraîcheur, qui demande moins d'énergie pour la production, tout en étant la plus facile à comprendre et à influencer pour les consommateurs locaux.

Sur le plan de la production et de la consommation d'énergie, la campagne invite chacun d'entre nous à prendre conscience de sa fourniture et de sa consommation d'énergie. Elle nous incite à reconsidérer le volume d'énergie dont nous avons réellement besoin,

à donner la priorité aux actions collectives visant à partager le coût de l'énergie et à investir dans les sources renouvelables pour la production d'énergie.

Voici quelques défis soulevés par ce changement de style de vie:

-] *Réduire la consommation d'énergie.* Eviter de laisser vos appareils en mode veille, installer des ampoules basse consommation, choisir les appareils électriques ayant le meilleur label énergétique (AAA) et isoler votre maison ou installer du double-vitrage;
-] *Supprimer progressivement l'utilisation des combustibles fossiles.* Pour limiter le réchauffement planétaire et ses dangereuses répercussions sociales, nous devrions limiter

notre consommation de gaz, de pétrole et de charbon et favoriser des sources d'énergies renouvelables telle que le solaire ou l'éolien.

Notre engagement – ainsi que divers modèles de vie durable qui existent et qui marchent bien – prouve que la société est prête et qu'elle est en demande d'un changement radical des politiques et des pratiques. C'est dans cet esprit que *Changeons pour la planète – Prenons soin de l'humanité* se rallie aux milliers de personnes qui se mobilisent autour de la COP21 à Paris et partout dans le monde pour revendiquer un changement de système et prévenir des nouveaux dérèglements climatiques. En agissant ensemble, nous pouvons créer la différence.

Conclusions

À plusieurs reprises dans l'histoire, la communauté internationale a prouvé qu'elle pouvait surmonter ses divisions et unir ses efforts pour contrer d'importantes menaces et œuvrer pour un monde de paix, de justice environnementale, climatique, économique et sociale, et d'égalité entre les hommes et les femmes. Nous vivons l'un de ces moments.^{xv} Au cours de ces quatre dernières années, par exemple, nous avons connu une vague de discussions, de consultations et de mobilisation sans précédent dans le cadre de la préparation des nouveaux Objectifs de développement durable (ODD). Ces derniers fixent à raison un nouvel agenda universel de lutte contre la pauvreté et les changements climatiques.

Des failles et des incohérences apparaissent néanmoins dans la traduction de ces débats dans l'accord de Paris: maintenir la concurrence autour de ressources naturelles non renouvelables, au prix d'une éventuelle nouvelle augmentation des émissions de gaz à effet de serre, sans par ailleurs lutter contre la pauvreté et les inégalités, apparaît contradictoire. En l'état actuel, l'accord sur les ODD ne recouvre ni les règles injustes de la finance mondiale, ni la fiscalité, ni le commerce et les investissements, autant de sujets essentiels à la réalisation de la transformation structurelle seule à même de s'atteler aux causes premières de la pauvreté et des inégalités. L'accord de Paris risque aussi de pâtir d'un certain nombre de lacunes et de contradictions en matière de financement climatique, de droits de l'homme et de droit à l'alimentation.

Le monde s'apprête à mettre en œuvre les ODD et l'accord de Paris, mais il est encore temps de neutraliser leurs contradictions majeures. Nous espérons que les propositions de la CIDSE, inspirées par l'encyclique pionnière du Pape François, établissent une feuille de route utile des voies et moyens permettant d'amorcer un changement systémique et transformationnel dans les négociations de l'accord de Paris et pour le futur.

^{xv} Appel public à tous les chefs d'État du monde à l'occasion du Sommet des Nations unies sur le développement durable, septembre 2015, www.cidse.org/sectors/rethinking-development/public-call-to-world-leaders-on-the-occasion-of-the-united-nations-summit-on-sustainable-development-september-2015.html.



Références

- ¹ http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html
- ² <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/l07f.pdf>
- ³ http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/6911.php?priref=600008454
- ⁴ Dialogue structuré entre experts sur la révision 2013-2015 (SEDR). Voyez: <http://unfccc.int/resource/docs/2015/sb/eng/inf01.pdf>
- ⁵ https://ipcc-wg2.gov/AR5/images/uploads/WGIAR5_SPM_French.pdf
- ⁶ <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/l07f.pdf>
- ⁷ Dialogue structuré entre experts sur la révision 2013-2015 (SEDR). Voyez: <http://unfccc.int/resource/docs/2015/sb/eng/inf01.pdf>
- ⁸ http://www4.unfccc.int/submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/167128_130777943959376472-UNFCCC-ADP-Bonn-June-2015.pdf
- ⁹ http://www4.unfccc.int/submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/213_128_130776534859226605-LDCADPopening_Final.pdf
- ¹⁰ http://climateanalytics.org/files/countries_endorsing_1.5_or_2_degrees.pdf
- ¹¹ <http://www.carbonbrief.org/blog/2014/12/two-degrees-a-selected-history-of-climate-change-speed-limit/> et <http://www.carbonbrief.org/blog/2015/04/the-carbon-brief-interview-jean-pascal-van-ypersele/>
- ¹² 49, http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html
- ¹³ Traduction libre, <https://www.pik-potsdam.de/news/press-releases/what-would-it-take-to-limit-climate-change-to-1-5degc>
- ¹⁴ https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/AR5_SYR_FINAL_SPM.pdf
- ¹⁵ 165, http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html
- ¹⁶ <http://www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2015/new070215a.htm>
- ¹⁷ https://www.g20.org/sites/default/files/g20_resources/library/Pittsburgh_Declaration.pdf
- ¹⁸ Voyez le document de la CIDSE sur «l'agriculture intelligente face au climat» <http://www.cidse.org/publications/just-food/food-and-climate/csa-the-emperor-s-new-clothes.html>

- ¹⁹ Voyez <http://pubs.iied.org/pdfs/16578IIED.pdf>
- ²⁰ <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2015/04/09/closing-the-climate-finance-gap>
- ²¹ <http://www.wri.org/blog/2015/04/costs-climate-adaptation-explained-4-infographics>
- ²² <http://www.cidse.org/publications/finance-and-development/financial-transaction-tax/ftt-climate-finance-paper.html>
- ²³ IPCC AR4 in World Bank, *Climate-smart agriculture: a call to action*, 2007
- ²⁴ CIDSE, «L'agriculture intelligente face au climat»: les habits neufs de l'empereur?, 2014
- ²⁵ Garnett, T., *Where are the best opportunities for reducing greenhouse gas emissions in the food system (including the food chain)?*, 2010, pg. S28
- ²⁶ CCAFS, *Supply Chain Emissions*, 2011
- ²⁷ Trócaire, *Feeling the Heat, How climate change is driving extreme weather in the developing world*, 2014, <http://www.trocaire.org/sites/trocaire/files/resources/policy/trocaire-climate-change-report-2014.pdf>
- ²⁸ PNUD, http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_20072008_fr.pdf, 2008
- ²⁹ FIDA/PNUE, http://www.ifad.org/climate/resources/smallholders_report.pdf, 2013, pg. 6
- ³⁰ CIDSE, *Agriculture: du problème à la solution*, 2012 http://www.cidse.org/publications/just-food/food-and-climate/agriculture_from_problem_to_solution.html
- ³¹ CIDSE, «L'agriculture intelligente face au climat»: les habits neufs de l'empereur?, 2014 et CIDSE, *Révolution intelligente face au climat... ou nouvelle ère de blanchiment écologique?* 2015
- ³² CIDSE, *Révolution intelligente face au climat... ou nouvelle ère de blanchiment écologique ?* mai 2015, <http://www.cidse.org/publications/just-food/food-and-climate/climate-smart-revolution-or-a-new-era-of-green-washing-2.html>
- ³³ *Don't be fooled! Civil society says NO to "Climate Smart Agriculture"*, octobre 2015, <http://www.cidse.org/publications/just-food/food-and-climate/don-t-be-fooled-civil-society-says-no-to-climate-smart-agriculture-and-urges-decision-makers-to-support-agroecology.html>
- ³⁴ <http://www.worldbank.org/en/topic/energy/overview#1>
- ³⁵ <http://civilsocietyreview.org>
- ³⁶ <http://carbonmarketwatch.org/local-realities-of-cdm-projects-a-compilation-of-case-studies-2/>

Membres de la CIDSE



Autriche



Belgique



Belgique



Canada



Angleterre et
Pays de Galles



France



Allemagne



Irlande



Italie



Luxembourg



Pays-Bas



Portugal



Slovaquie



Ecosse



Espagne



Suisse



Etats-Unis

La CIDSE est une alliance internationale d'agences de développement catholiques. Ses membres s'efforcent d'éradiquer la pauvreté et d'instaurer la justice dans le monde selon une stratégie qui leur est commune. Les actions de plaidoyer de la CIDSE couvrent les domaines suivants: la gouvernance mondiale, les ressources allouées au développement, la justice climatique, l'alimentation, l'agriculture et le commerce durable, ainsi que les entreprises et les droits de l'homme.